

SUPRANATIONALITE ET INTEGRATION REGIONALE : LES LEÇONS DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE POUR L'INTEGRATION DANS LES AMERIQUES

Fernando DE MAGALHÃES FURLAN

Dans le monde **contemporain**, qui vit une **intensification de l'interdépendance** entre les Etats et qui montre **l'inadéquation**, ainsi que le **déphasage conceptuel et pratique** de certains de ses **éléments constitutifs**, la discussion sur **la supranationalité** est une réponse, ou une option, face aux nouveaux défis des relations et de l'ordre international. Elle apparaît de plus en plus spontanément et de façon croissante.

Si le système international vit des transformations radicales, il faut évidemment que les concepts qui sont forgés pour l'expliquer s'adaptent à cette nouvelle réalité, sinon ils risquent de perdre toute valeur analytique. **La souveraineté**, qui est à la base de la configuration de l'ordre international **construit à partir de la paix de Westphalie**, est le concept-clé à étudier.

Il y a une croyance, particulièrement au Mercosur, que la partage de souveraineté produit des dangers. Notre travail a donc cherché à démontrer qu'il ne s'agit pas de transfert de souveraineté, mais de délégation (toujours précaire) de compétences souveraines.

Il est évident que le processus de **la mondialisation affecte le rôle de l'Etat** sur la scène internationale, qu'il l'atteint dans son essence à cause du changement lié à la souveraineté. **Il a des effets importants** sur l'ordre international. Parmi ceux-ci nous pouvons citer le phénomène de **formation des blocs régionaux**.

Curieusement, le renforcement du **rôle de l'Etat** dans l'ordre international **passé** par la création de blocs régionaux avec des **institutions** dotées de pouvoirs **supranationaux**.

Le renforcement d'institutions supranationales liées à l'intégration régionale est le principal objet de la thèse. La délégation par les Etats de compétences souveraines à des organismes, créés d'un commun accord, montre une nette tendance à une **nouvelle approche conceptuelle et interprétative de la souveraineté**.

Les **institutions communes**, sans des compétences souveraines déléguées par les Etats, c'est-à-dire **sans supranationalité, ne sont pas capables d'agir, de décider**, enfermées qu'elles sont dans le carcan **des actions politiques circonstancielles de chaque Etat**.

L'effort **de recherches et d'analyses** entrepris, y compris pour ce qui est de leurs évolutions historiques, s'est développé **autour des principaux projets d'intégration régionaux et sous-régionaux des Amériques**. Enfin, grâce aux **références provenant de l'expérience européenne**, le travail a étudié et examiné les projets d'intégrations des Amériques.

La thèse est structurée de la manière suivante :

La première partie a travaillé, chez les auteurs classiques, le **concept d'Etat et les caractéristiques de la souveraineté**. Ainsi que la problématique de **la finalité de l'Etat** et de ses **capacités de réponses** positives par rapport **aux intérêts de celui-ci et du peuple**, détenteur en dernier lieu de l'instance souveraine.

La deuxième partie traite de la **relation** entre le phénomène **d'intégration régionale et le droit**. Nous avons d'abord développé l'aspect théorique de la question de **l'intégration régionale**, avec une **préoccupation plus particulière** sur la place de la **supranationalité et de ses implications dans l'ordre juridique**.

En effet, il est important de **repenser** la manière de concevoir **le droit, historiquement associé aux concepts de l'Etat et de la souveraineté**.

Ensuite, nous avons étudié les différences **entre le droit public international, le droit de l'intégration et le droit communautaire**, pour finalement pouvoir nous concentrer sur la supranationalité.

Enfin, nous attirons l'attention sur la solution pacifique des conflits internationaux, plus particulièrement des **litiges liés au processus d'intégration** du Mercosur **marqué par l'action intergouvernementale**. D'un côté, nous avons associé la supranationalité et l'action intergouvernementale et, de l'autre, le droit et les processus d'intégration.

La dernière partie de la thèse se concentre sur **l'étude de la supranationalité** dans les **processus d'intégration existants** et établit une passerelle entre les théories développées dans les chapitres précédents et les **expériences pratiques** qui sont mises en place dans le champ de l'intégration. Il est évident que nous avons travaillé le processus **d'intégration européen comme un paradigme** puisque c'est dans son cadre qu'est née la supranationalité.

A partir de leçons retirées du processus européen d'intégration, nous avons examiné d'autres initiatives régionales d'intégration : **le Mercosur**, ainsi que les perspectives de création de la **Zone de Libre Échange des Amériques (ALCA)**, sans jamais perdre de vue la supranationalité. Malgré la nature intergouvernementale du Mercosur et de l'ALCA – si elle devient effective – nous travaillons ici **les limitations que l'absence de supranationalité** entraîne dans le cadre des processus d'intégration régionale.

Nous ne prétendons évidemment **pas transposer, de façon obtuse, le modèle européen** aux autres processus d'intégration, surtout au Mercosur. Cependant, grâce à l'expérience européenne, nous pouvons définir **l'impact positif que l'adoption de structures supranationales** amènerait au sein du Mercosur qui, de nos jours, souffre de **graves déficiences** provenant d'un **modèle d'intégration intergouvernementale**.

La Communauté Andine (CAN) est abordée aussi en raison de ses particularités par rapport à la supranationalité, surtout en ce qui concerne **l'expérience de construction d'institutions** au sein des processus d'intégration sud-américain. **La Communauté Sud-**

américaine des Nations (CASA), comme **initiative géopolitique** est, d'autre part, étudiée de façon très brève.

Nous vivons une **époque de transformation** de l'ordre international. Ainsi que le constatent **Badie et Smouts**, « **L'incertitude des concepts rejoint l'ambiguïté des situations** présentes: il est de plus en plus **difficile de faire de l'Etat la composante exclusive et souveraine du système international** ».

Nous soutenons que **la délégation de compétences à des organes supranationaux est possible à partir des leçons classiques sur la souveraineté**, qui considèrent le **peuple comme détenteur**, en dernier recours, des **pouvoirs souverains**. A partir de l'expérience de l'intégration européenne, notre étude a identifié les **fragilités structurelles que l'absence de supranationalité** entraînent sur le processus d'intégration du **Mercosur**.

Par rapport à cela, la thèse soutient que l'intégration, en tant que démonstration légitime des attentes contemporaines des peuples, n'est possible dans toute sa plénitude que si la **volonté politique des Etats** qui la défendent **converge vers le choix de la supranationalité** comme seul moyen de garantir l'équité et l'impartialité de la mise en oeuvre et du contrôle de l'effort intégrationniste.